

LE MOT DU PRÉSIDENT

Juillet 2011

La période des vacances estivales tire à sa fin et j'espère que vous avez tous profité de la belle saison. Les mois de juillet et août sont plus tranquille au niveau syndical, c'est donc l'occasion de faire le point, syndicalement !

Plusieurs dossiers ont monopolisé les activités syndicales de la région au cours des derniers mois :

La fermeture de la Centrale Tracy :

Pour répondre aux demandes gouvernementales de récupération monétaire, HQ a décidé de fermer « temporairement » la Centrale thermique de Tracy. L'impact de cette décision : Cinquante-cinq (55) de nos membres ont été déclaré « employés excédentaires » et devront ainsi se relocaliser sur d'autres emplois. Plusieurs rencontres, regroupant les représentants syndicaux des 4 unités, ont eu lieu avec la Direction dans le but d'améliorer les indemnités et conditions de relocalisation. Les représentants locaux de la Direction Des Cascades écoutaient nos demandes et nous disaient qu'ils devaient convaincre la haute Direction, mais ceux-ci sont demeurés inflexibles et seuls les programmes existants seront appliqués, pas de bonification. Nous sommes en droit de nous demander si les dés n'étaient pas déjà pipés au départ ? En date, presque la moitié de nos membres ont obtenu de nouveaux postes. Certains voyageront pendant les prochaines années et d'autres quitteront la région de Sorel-Tracy afin de s'établir dans une nouvelle ville. Il faudra surveiller l'attitude de la Direction à l'approche du 31 décembre, date annoncée de la fermeture de la Centrale.

La mise à pied des jointeurs temporaires :

La Direction a avisé les jointeurs temporaires de leur mise à pied effective le 31 décembre 2010 avec probablement aucune possibilité de rappel au travail en 2011, compte tenu de la charge de travail prévue. Nous avons organisé des rencontres avec ces employés et nous avons convenu de modalités avec la Direction pour que ceux-ci puissent avoir accès, dans les bureaux de HQ, aux postes du 2^{ème} bloc d'affichage et puissent compléter leurs demandes de changement d'emploi pour ces postes. De plus, notre secrétaire régional, Jean-Claude Bélanger, fait régulièrement parvenir les nouveaux postes affichés à ces employés temporaires via une liste d'adresses personnelles de courrier électronique. Advenant qu'un poste les intéresse, Jean-Claude leur fait parvenir l'avis de poste vacant. Le formulaire de demande de changement d'emploi est également disponible sur le site Web de la région. Déjà cinq (5) de ces membres sont revenus au travail sur des emplois temporaires d'installateur de mesurage ou d'électricien d'appareillage. Plusieurs postes laissés vacants par des jointeurs permanents de la région St-Laurent devraient être affichés, comme convenu dans l'entente, à l'automne et le nombre de jointeurs temporaires à la région St-Laurent sera insuffisant pour combler tous ces postes vacants ... Une occasion à ne pas manquer !

Malgré un scénario similaire annoncé à TransÉnergie, tous les employés temporaires mis à pied ont été rappelés au travail.

Le gel du comblement des postes vacants :

Pour faire face aux demandes monétaires du gouvernement, HQ a décrété un gel du comblement des postes vacants. Le syndicat a dû rappeler à la Direction que les lettres d'ententes sur le comblement massif des monteuses et jointeurs Distribution et Transport

stipulent clairement que les postes non comblés ou libérés lors des deux (2) blocs d'affichage devront être affichés selon les règles prévues à la convention collective. Par contre, tout autre poste devenu vacant suite à un départ à la retraite ou à un mouvement de personnel sera gelé pour une période indéterminée. Rappelons que le gouvernement Charest a décrété un tel gel pour les postes de la fonction publique jusqu'en mars 2012.

Le resserrement des conditions d'emploi :

La récupération de 100 millions de dollars exigée par le gouvernement Charest dans le cadre de la **loi 100** amène la Direction à rechercher toutes les pistes de récupération : l'augmentation de la productivité (temps à pied d'œuvre), surveillance accrue des feuilles de temps et plus spécifiquement le surtemps, appels de services traités durant la journée régulière, non-comblement des postes vacants et bien d'autres. Et dire qu'un 50 millions supplémentaire est exigé pour 2012 ! ...que nous réservera HQ ?

Les bonnes nouvelles :

Comblement de postes permanents de monteuses et jointeuses dans le 2^{ème} bloc d'affichage massif : Plusieurs employés temporaires ont finalement pu obtenir des postes permanents et les avantages qui s'y rattachent.

Signature de l'entente sur le dossier des formateurs : Cette entente normalise les exigences d'emploi, reclasse les formateurs au niveau VIII et les assigne temporairement à formateur technique II au niveau IX, assignation qui pourrait devenir permanente si les résultats escomptés sont rencontrés. Un groupe de travail en assure le suivi.

Signature de l'entente sur le dossier des installateurs mesurage : Cette entente permettra à un installateur mesurage d'atteindre l'emploi de compagnon après seulement 3 ans au lieu des 5 ans précédemment nécessaires, permettra le comblement de 42 postes permanents dont 10 postes de chef, accélèrera la progression de certains membres et versera un montant forfaitaire aux membres non touchés par les autres avantages de l'entente.

Signature de l'entente sur le dossier des CED : Cette entente permet le maintien des 5 CED actuels et des 106 postes d'opérateurs CED. Un comité d'arrimage est formé pour étudier certaines particularités du travail d'opérateur CED.

Entente sur le dossier de la famille thermographie : Cette entente permet la création de la famille thermographie aux régions Laurentides, Montmorency, Richelieu et St-Laurent. Cette famille comprendra 2 emplois : thermographe (compagnon) et chef thermographe qui seront rémunérés classe 25 et 29. Elle comprend le descriptif et les exigences de ces 2 emplois. Cette entente est sur le point d'être signée.

Nous tiendrons des assemblées générales dans tous les secteurs à l'automne. Un sujet principal sera à l'ordre du jour : l'élection du président provincial et du secrétaire général du 1500. L'amendement S-19, présenté lors du congrès en juin dernier, proposait que ces 2 postes provinciaux soient dorénavant élus par les congressistes à tous les 2 congrès, c'est-à-dire aux 4 ans, plutôt que par l'ensemble des membres par vote postal comme lors des dernières élections au printemps 2010. Je vous invite à aller lire le rapport du 22^{ème} congrès sur notre site. Lors de ces assemblées générales nous en profiterons pour aborder les sujets qui vous intéressent. Soyez présents en grand nombre car le syndicat, c'est vous.

Bon automne !